

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>26527</b>	De <b>M. Daniel Fasquelle</b> ( Les Républicains - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, plein emploi et insertion
<b>Rubrique</b> > impôt sur la fortune immobilière	<b>Tête d'analyse</b> > Impôt sur la fortune immobilière (IFI)	<b>Analyse</b> > Impôt sur la fortune immobilière (IFI).
Question publiée au JO le : <b>11/02/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>11/02/2020</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Daniel Fasquelle interroge Mme la ministre du travail sur la suite qu'elle a pu donner à la promesse formulée sur France Inter au mois de janvier 2018. Elle avait en effet assuré qu'elle investirait les 49 000 euros qu'elle avait économisés grâce à la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) « dans des entreprises à travers un fonds qui soutient l'économie sociale et solidaire, qui permet à des entreprises, à des associations, de créer des emplois. » Il souhaiterait savoir dans quelle mesure elle a pu respecter son engagement de, à titre d'exemple, réinjecter personnellement des capitaux dans l'économie productive française grâce à la transformation de l'ISF en un impôt sur la fortune immobilière (IFI).